

Vous restez libre de changer de contrat d'énergie à tout moment ou de résilier votre contrat dans les trois mois à compter de la réception de ce courrier.

Pour obtenir les nouvelles CGV, rendez-vous sur le site particulier.edf.fr, dans votre espace client, ou contactez-nous au numéro de téléphone indiqué sur votre facture.